

Votre coffre-fort numérique gratuit Izimi est désormais disponible via une application mobile

Vous devez conserver de nombreux documents importants tout au long de votre vie. Pensez à vos diplômes, vos contrats, vos factures,... Il n'est pas toujours facile de les retrouver lorsque vous en avez subitement besoin. Après votre décès, cela représente aussi des complications pour les membres de votre famille. Heureusement, il y a maintenant Izimi, une initiative gratuite des notaires belges. Izimi était déjà disponible dans une version web, l'application mobile vient d'être lancée aujourd'hui !

Izimi est un coffre-fort numérique gratuit dans lequel vous pouvez stocker de manière organisée tous vos documents importants. La capacité gratuite de stockage a été étendue jusqu'à 1 Giga. Izimi a été pensé pour être le plus agréable possible à utiliser. Après avoir créé votre compte, vous pouvez organiser vos documents selon des catégories proposées ou selon vos propres souhaits.

Tous les actes notariés que vous avez signés depuis 2015 sont directement accessibles sur Izimi. Il n'est donc plus nécessaire de demander une copie à votre notaire. Toutes vos données personnelles sont stockées en toute sécurité dans Izimi. Vous êtes le seul à y avoir accès. Personne ne peut consulter vos données, ni les modifier ou les utiliser à votre insu. Le citoyen a donc la garantie que les données enregistrées dans un coffre Izimi ne seront jamais utilisées à des fins commerciales. L'initiative se distingue ainsi des possibilités de stockage numérique des géants d'Internet et autres initiatives commerciales. Une personne qui crée un coffre Izimi ne doit pas craindre d'être inondée de publicités commerciales indésirables, ce qui est un point positif non négligeable.

Vous souhaitez partager certains documents avec des membres de votre famille, des amis ou vos associés ? Cela n'est possible que si vous donnez votre consentement. Le partage se fait d'une manière beaucoup plus sécurisée que le simple envoi d'e-mail.

Partager vos documents avec votre notaire

Vous pouvez également partager des données avec votre notaire, par exemple si vous êtes sur le point de vous marier, d'acheter ou de vendre un bien immobilier ou de créer votre entreprise. Encore une fois, vous seul choisissez les documents que vous souhaitez partager avec votre notaire.

« Votre notaire peut ainsi se mettre au travail plus rapidement. Les documents que vous partagez avec un notaire sont souvent très personnels et sensibles. Nous investissons depuis des années dans des réseaux numériques très sécurisés pour protéger vos données et vos documents. Izimi s'inscrit parfaitement dans cette démarche », explique le notaire Philippe Bosseler, président de la Fédération du Notariat (Fednot).

Votre notaire toujours dans votre poche

Avec le lancement aujourd'hui de l'application mobile Izimi, c'est comme si vous aviez toujours un notaire dans votre poche. Depuis votre smartphone, vous pouvez uploader les documents que vous souhaitez, les trier et les partager avec les personnes de votre choix. Vous pouvez aussi ajouter des contacts, en supprimer, ou encore voir vos notifications Izimi. Cela vous donne beaucoup plus de libertés, sans toucher aux garanties de sécurité qu'Izimi vous offre.

Vous pouvez retrouver l'application sur l'AppStore et sur le Play Store de Google. Le téléchargement de l'application est totalement gratuit. *« Les notaires sont des officiers publics. Les autorités leur ont accordé des compétences spécifiques qu'ils doivent exercer dans l'intérêt de tous. C'est pourquoi, grâce à Izimi, les notaires offrent la possibilité à chaque citoyen de stocker des documents personnels en toute sécurité et à les partager avec d'autres. Les citoyens restent ainsi maîtres de leurs données et le notariat sert de la sorte un objectif social plus vaste. Pour les notaires, il est essentiel que ce service de base soit accessible pour tous. C'est pourquoi Fednot propose gratuitement Izimi. Les citoyens ne devront jamais payer pour les services de base de la plateforme. Les frais des investissements futurs dans la plate-forme ne seront jamais à la charge des détenteurs des coffres-forts »*, détaille le notaire Philippe Bosseler.

Eviter des tracas à vos proches

Si vous utilisez Izimi, vous pouvez aussi éviter bien des tracas à vos proches. Après votre décès, vos héritiers ne devront plus chercher pendant des jours vos documents importants. Ils ne devront plus non plus chercher à savoir qui est votre fournisseur d'énergie ou de télécommunications.

Vous pouvez désormais donner à votre notaire l'autorisation de transférer le contenu de votre coffre-fort Izimi à vos héritiers après votre décès. De cette façon, ils pourront également fournir plus facilement aux autorités fiscales un aperçu de votre patrimoine

À propos du notariat en Belgique

Chaque année, 2,5 millions de clients franchissent la porte d'une étude notariale lors de moments-clés de leur vie. Ils y reçoivent des conseils indépendants sur mesure qui leur permettent de réaliser en toute confiance des projets tels que cohabiter, vendre une habitation, créer une société ou planifier une succession. Rendez-vous sur le site www.notaire.be pour plus d'informations sur les moments clés de votre vie, des vidéos, des FAQ et des modules de calcul.

À propos de Fednot

Le réseau de 1.150 études réunit 1.550 notaires et 8.000 collaborateurs. Ensemble, ils traitent plus de 900.000 dossiers par an. Fednot soutient les études en matière d'avis juridiques, de management, de solutions informatiques, de formations et d'information vers le grand public. www.Fednot.be

Tom Jenné

Relation presse et communication externe francophone

M +32 472 76 10 61
tom.jenne@fednot.be



Fédération Royale du Notariat belge asbl
Koninklijke Federatie van het Belgisch Notariaat vzw
www.fednot.be
Rue de la Montagne - Bergstraat, 30-34 - 1000 Bruxelles - Brussel



Retrouvez sur Notaire.be toutes les infos, la législation et les conseils appropriés à chaque moment clé de votre vie, ainsi que les modules de calcul et les offres immobilières.